

INDEX **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

Le gouvernement a mis en place des mesures législatives de protection des journalistes, qui prévoient cependant quelques exceptions. La note que les panélistes ont donnée au premier objectif, soit 2,22, reflète une telle situation. L'accès de la population à des sources d'information variées est grandement favorisé par la croissance soudaine des médias, et les médias électroniques s'efforcent de faire de leur mieux avec les moyens dont ils disposent pour produire



GUINÉE

des émissions qui correspondent aux intérêts locaux. Par conséquent, l'objectif 3, pluralité des sources d'information a mérité la plus haute note, 2,49.

En 1986 un vaste processus de décentralisation a été amorcé en Guinée après que les autorités eurent décidé de responsabiliser la population à l'égard de son propre développement. Ces dernières années, l'augmentation de la pauvreté, aggravée par la recrudescence des conflits armés dans la sous-région, a contribué au sentiment d'insécurité et d'exclusion de nombreux citoyens guinéens.

Voilà dans quel contexte le gouvernement a entrepris l'ensemble de réformes législatives et institutionnelles suivantes : promulgation en 1991 de la Loi L/91/005/ CTRN sur la liberté de la presse et de la communication; et promulgation de la Loi L/91/006/CTRN portant sur la création du Conseil National de la Communication (CNC) en tant qu'organisme de consultation et de régulation. Le CNC a pour mission d'améliorer le fonctionnement des médias et de veiller à l'application du décret de 2005 sur la libéralisation des ondes. Plus d'une centaine d'entreprises de presse indépendantes sont apparues depuis lors. Le Programme-cadre de développement de la presse nationale (PC/DPN) a été mis sur pied en 2000 avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); quelques entreprises privées et de nombreuses associations de professionnels et d'éditeurs de la presse ont vu le jour.

De tels gains mettent d'autant plus en évidence le rôle crucial de la presse en tant que moyen pour combattre l'exclusion, soutenir la stabilité politique et la bonne gouvernance et renforcer le développement économique. Les grèves déclenchées par le mouvement syndical en janvier 2007 ont rendu visibles les signes de retour à une situation paisible en matière de gouvernance politique et démocratique.

En ce qui a trait à la liberté de parole, le gouvernement a mis en place des mesures législatives de protection des journalistes, qui prévoient cependant quelques exceptions. La note que les panélistes ont donnée au premier objectif, soit 2,22, reflète une telle situation. L'accès de la population à des sources d'information variées est grandement favorisé par la croissance soudaine des médias, et les médias électroniques s'efforcent de faire de leur mieux avec les moyens dont ils disposent pour produire des émissions qui correspondent aux intérêts locaux. Par conséquent, l'objectif 3, pluralité des sources d'information a mérité la plus haute note, 2,49. Les panélistes ont aussi salué le travail des organisations médiatiques, lesquelles veillent à la protection légale et sociale de leurs membres. Ils ont donc classé l'objectif 5, institutions de soutien, juste derrière l'objectif trois en lui donnant une note de 2,44. Les manquements à l'éthique professionnelle et l'absence de gestion viable des entreprises sont les difficultés les plus importantes à corriger. C'est pourquoi l'objectif 2, journalisme professionnel, a obtenu la note la plus basse, 1,98. L'objectif 4, gestion des affaires, s'en est tiré un peu mieux avec 2,09.

COUP D'ŒIL SUR LE GUINÉE

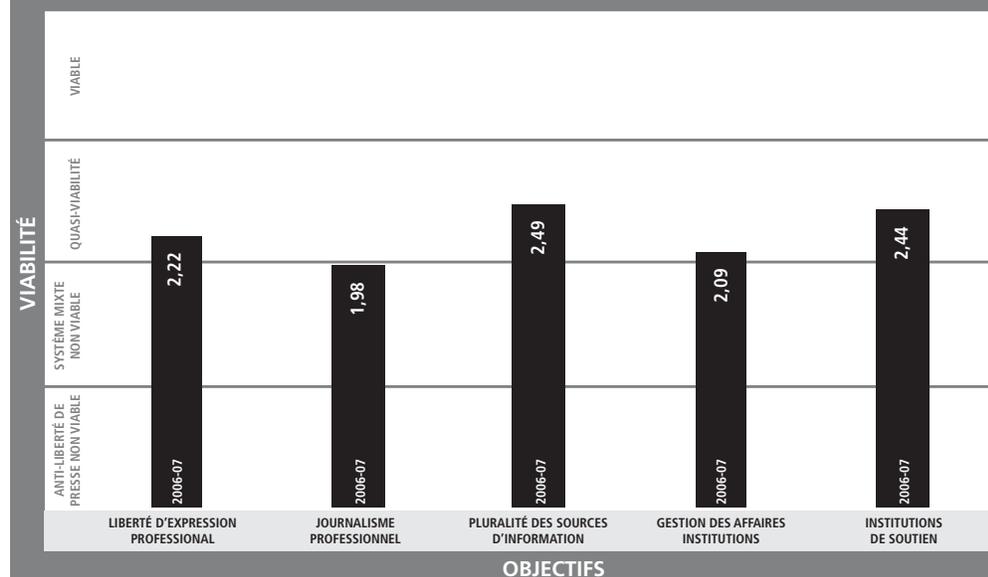
GÉNÉRAL

- > **Population** : 10 211 437 (estimation de juillet 2008, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Conakry
- > **Groupe ethniques (en % de la population)** : Peuls 40 %, Malinkés 30 %, Sousous 20 %, autres groupes 10 % (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : musulmans 85 %, chrétiens 8 %, religions indigènes 7 % (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : français (langue officielle); chaque ethnie a sa propre langue (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 3,713 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (2006-PPP)** : 1 130 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 29,5 % (hommes 42,6 %; femmes 18,1 %) (estimation 2003, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Lansana Conte (chef du gouvernement militaire depuis le 5 avril 1984, élu président le 19 décembre 1993)

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : presse écrite : plus de 250; radio : 25, dont 3 sont d'importantes stations commerciales; stations de télévision : une chaîne publique
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : trois principaux journaux en circulation : *Le Lynx*, *L'Indépendant*, *L'Observateur*
- > **Indices d'écoute** : trois principales stations de radio : FAMILIA FM (radio communautaire indépendante), FM Liberté (commerciale), Radio Kalum Stéreo (propriété de l'État)
- > **Agences de presse** : Agence Guinéenne de Presse (propriété de l'État)
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 50 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: GUINÉE



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,22

La plupart des objectifs se sont classés près de la moyenne globale. Toutefois, les panélistes ont souligné quelques faiblesses dans le présent objectif en attribuant de basses notes aux indicateurs 5 et 7, le traitement préférentiel pour les médias d'État, et l'accès à l'information. L'indicateur 9, l'entrée dans la profession journalistique, a reçu une note de presque trois quarts de points supérieure à la moyenne.

En Guinée, des dispositions légales garantissant la liberté d'expression ont été adoptées depuis plus d'une dizaine d'années. En particulier, la loi n° 91/05/CTRN portant sur la liberté de la presse, de la radio, de la télévision et de la communication en général, qui stipule : « Tout citoyen guinéen a le droit de créer, de posséder, d'exploiter une entreprise de presse, d'imprimerie, d'édition et de librairie, un organe de diffusion d'information, d'idées et d'opinions ». De plus, l'exercice de cette liberté ne peut être limité que par les mesures visant à protéger le respect de la dignité humaine, à assurer la pluralité de l'expression des courants de pensée et d'opinion, la sauvegarde de l'ordre public et de l'unité nationale.

En 2005, en vertu du décret 037D/2005/PRG/SGG portant sur les conditions d'implantation et d'exploitation des médias privés de diffusion, le gouvernement a autorisé la création et l'exploitation de stations de radio et de télévision privées et communautaires. L'Observatoire Guinéen de la Déontologie et de l'Éthique des Médias (OGUIDEM) a été institué peu de temps après pour veiller à l'application juste des lois prescrites pour les médias. « Aujourd'hui, nous sommes heureux de dire que des efforts louables ont été faits en ce sens : il existe des radios communautaires privées et commerciales qui émettent dans le pays. Si vous prenez la presse écrite, il y a toute une floraison de titres sur le marché. Nous avons enregistré plus d'une cinquantaine de titres. Ça veut dire que la liberté d'expression est appliquée dans notre pays », a déclaré Mory Fofana, président de l'Association Guinéenne de la Presse Indépendante (AGEPI).

Malgré tout, il est impossible de ne pas faire cas des contraintes qui s'exercent en pratique quand il y a dérapage des forces de l'ordre chargées de mettre ces lois en application. Ce fut le cas, en janvier et en février 2007, lorsque les studios de la station commerciale FM Liberté ont été saccagés et que deux de ses employés ont été arrêtés injustement.

L'attribution de fréquences est transparente. L'obtention de licences d'exploitation est soumise à certaines conditions.

En règle générale, tous les postulants qui remplissent ces exigences voient leur demande approuvée et des fréquences leur sont accordées. Il convient néanmoins de préciser que selon les dispositions du décret de libéralisation des ondes, les organisations religieuses et les partis politiques ne sont pas autorisés à créer des stations de radio. Un autre facteur qui pourrait dissuader le candidat qui veut faire une demande est le coût élevé des attributions de fréquences.

Les entreprises de presse paient l'impôt comme toute autre entreprise. Mais l'administration fiscale traite différemment les radios commerciales et les radios communautaires, ces dernières bénéficiant d'avantages fiscaux importants. Étant donné la situation économique particulièrement difficile du pays, les entreprises arrivent difficilement à payer l'impôt. À la fin, la contribution des entreprises de presse est nettement inférieure à celle des autres industries.

La situation des dernières années a démontré que les crimes contre les journalistes persistent sans que personne soit puni. Des descentes de police brutales ont été effectuées dans la salle de rédaction de certains journaux (*Lynx et L'Indépendant*) et dans des stations de radio privées (FM Liberté). Des dommages sérieux ont été causés : le matériel a été détruit et les journalistes ont été pris en otage. « Ils ont détruit le matériel, ils ont frappé les journalistes qui y étaient, ces derniers ont été amenés dans un camp militaire; ils ont été sérieusement molestés. Mais quelle a été la suite donnée à ces actes de violence contre ces deux journalistes? Donc, moi je dis en général, puisque ce sont les forces de l'ordre qui agressent les journalistes, ceux qui commettent les crimes contre les journalistes ne sont pas punis dans ce pays », déplore Mama Adama Keita, membre de l'APAC (Association Professionnelle Africaine des Communicatrices). Malheureusement, ces cas de mauvais traitements infligés à des journalistes ne sont rapportés que par les médias privés.

Avant l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement de consensus, en avril 2007, les médias de l'État étaient jusqu'à un certain point favorisés par rapport aux médias privés : ils étaient les seuls à pouvoir couvrir les événements officiels. En règle générale, l'indépendance journalistique est garantie par la loi, comme le stipule l'article 19 de la loi 91/05/CTRN : « Tout article ou propos peut être librement publié dans un organe de presse dans le respect des limitations prévues à l'alinéa 3 de l'article premier ». L'indépendance journalistique est un concept extrêmement relatif dans la mesure où le comportement des travailleurs des médias est gouverné par la politique éditoriale du patron. Les journalistes des médias privés jouissent d'une latitude qui leur permet d'équilibrer l'information, tandis que ceux qui travaillent dans les médias de l'État subissent des pressions politiques.

« L'indépendance doit être envisagée sur le plan d'un système politique. Les médias publics guinéens ne sont pas des médias de service public, mais ce sont des médias gouvernementaux. C'est-à-dire nous sommes les porte-voix d'un système politique; nous trahissons ce qui fait de nous des journalistes, ceux qui sont au service exclusif de l'information et cette information doit aller dans tous les sens. Malheureusement, les journalistes continuent à rester dans cette servitude, dans ce carcan », constate Chaikou Balde, membre de l'Organisation Guinéenne des droits de l'homme (OGDH).

Le libelle diffamatoire figure dans les divers textes de loi et les cas sont traités à différents niveaux. L'AGEPI peut obliger le journaliste auteur d'un tel délit à se corriger. Le CNC peut sanctionner l'entreprise médiatique où le délit a été commis. Et, un droit de réponse peut être accordé. Les dispositions des articles 21 et 22 de la loi No 9105/CTRN sont claires à ce sujet : « toute personne physique ou morale nommée, mise en cause dans un article de presse ou une communication audiovisuelle dispose du droit de réponse ». Les corrections doivent être faites publiquement et sans frais, dans le haut de la première page du prochain numéro ou dans le cas de la radiodiffusion,

dans la prochaine émission ou dans une émission déterminée par l'autorité publique.

Le CNC émet des cartes de presse pour les journalistes de tous les médias qui remplissent les exigences voulues. Les cartes de presse permettent aux journalistes d'accéder aux représentants et aux sources d'information du gouvernement et les autorisent à couvrir les événements nationaux ou officiels. Mais cette disposition est souvent minée par ce qu'on appelle « la rétention de l'information ». Nouhou Balde, journaliste de l'hebdomadaire *L'Observateur*, souligne : « Même les médias publics n'ont pas accès parfois à l'information. Le gouvernement donne l'information qui l'arrange. Les techniciens qui détiennent l'information ont tendance à se refermer sur eux-mêmes parce qu'ils n'ont pas l'aval de leur supérieur hiérarchique. Ils ne se livrent pas à une enquête qui culpabilise un homme public. »

L'accès des entreprises de presse aux sources internationales d'information n'est absolument pas restreint et il existe plusieurs portes d'accès : les dépêches des agences de presse, Internet, les institutions internationales et les représentants diplomatiques.

Le gouvernement n'impose pas de restrictions à l'entrée dans la profession journalistique. Jusqu'à récemment, les entreprises de presse avaient, elles aussi, peu d'exigences. Toutefois, depuis l'avènement d'écoles spécialisées, comme les facultés de journalisme des universités de Sonfonia, Kofi Anan, et l'Institut Supérieur des Sciences et Technologies de l'Information, elles exigent de plus en plus que les postulants détiennent au moins un diplôme de journalisme.

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 1,98

Tous les indicateurs de cet objectif se sont classés près de la moyenne, sauf l'indicateur 5, l'échelle salariale des journalistes.

Les panélistes étaient nombreux à croire que de nos jours, en Guinée, il est très difficile de traiter l'information provenant d'un rapport avec impartialité. La plupart des enquêtes ont été commandées. Dans bien des cas, un personnage politique ou du monde des affaires se trouve en arrière-scène. Les médias publics s'intéressent principalement aux événements officiels, comme des colloques ou des activités du gouvernement, alors que le privé privilégie le sensationnalisme.

Bien qu'au départ les reporters aient l'intention de découvrir la vérité et qu'ils emploient une démarche objective, les

pressions de leurs supérieurs et leurs conditions de vie, souvent dérisoires, les forcent au compromis. Mariame Bah, juriste, explique : « La corruption est là et beaucoup de journalistes sont victimes de ça. Soit parce qu'ils ont faim ou tout simplement parce qu'ils ont peur et ils veulent sauver leur peau; alors, ils sont obligés de cacher la vérité moyennant le paiement d'une certaine somme qui va les arranger ou tout simplement pour sauver leur vie ».

Dans les médias publics, le journalisme d'investigation se fait rare pour la simple raison que l'enquête peut être interrompue à mi-chemin par des pressions venant de toutes les directions.

Il existe un code de déontologie, mais ce ne sont pas tous les journalistes qui en connaissent les règles. Il s'ensuit un nombre impressionnant d'accusations de libelle contre la presse privée. Les panélistes ont donc soutenu que le moment était venu de mettre en place un mécanisme pour renforcer l'adhésion des journalistes aux normes éthiques.

Dans les médias publics, surtout dans les salles de rédaction de la radio et de la télévision, les journalistes pratiquent l'autocensure afin d'éviter le risque de piquer la sensibilité des autorités politiques.

Selon Chaikou Balde, plusieurs raisons amènent les journalistes à tomber dans l'autocensure. « Quand on gagne difficilement sa vie, on est obligé de faire de l'autocensure. Quand on ne sait pas les principes qui régissent le métier, souvent on pratique l'autocensure sans le vouloir. »

La couverture d'événements et d'enjeux importants est souvent largement fonction de la politique éditoriale d'un média. Dans bien des cas, cette dernière est imposée par le sujet à traiter (ou, la liberté de mouvement du journaliste par rapport au sujet); l'importance de la nouvelle et le caractère officiel du sujet (un élément crucial pour les médias publics). Dans les médias privés, il est primordial que l'article fasse vendre des journaux.

À l'instar des fonctionnaires, les travailleurs des médias ne gagnent pas un salaire décent. Les journalistes sont mieux traités dans les médias publics que dans les médias privés, mais le salaire demeure bas : une personne ayant cinq années d'expérience gagne environ 90 \$ US par mois. « Ils sont très rares les organes de presse indépendante qui payent leurs journalistes. Ce qui fait que ces derniers sont obligés de jouer sur leurs papiers », remarque Nouhou Balde du journal *L'Observateur*. Nory Fofana ajoute : « Le contexte dans lequel la presse guinéenne évolue ne permet pas de payer conséquemment les journalistes. Les éditeurs de la presse indépendante sont confrontés à ce problème. Il faut vivre avec cette réalité. Le niveau des salaires incite les journalistes à accéder à la corruption. »

Un examen minutieux de la programmation des médias audiovisuels publics et privés permet de constater que les émissions de divertissement l'emportent sur l'actualité. Dans la plupart des cas, l'actualité radiodiffusée ou télédiffusée occupe environ 20 pour cent de la grille horaire.

De nombreux médias, particulièrement les stations de radio, disposent de matériel de reportage insuffisant ou vétuste et les auditeurs endurent un son d'une qualité épouvantable. Toutefois, une station de radio se démarque, la radio communautaire Familia FM, qui possède un équipement numérique à la fine pointe. En général, les équipes de reportage éprouvent des difficultés à se rendre sur le terrain en raison d'un manque quasi total de moyens de transport. De plus, il n'y a pas assez de studios de production. Les émissions sont souvent interrompues par des pannes d'électricité et les émetteurs sont trop faibles pour couvrir l'ensemble du territoire. Dans les stations de télévision, les tables de montage sont obsolètes et par conséquent les images sont de piètre qualité. De nombreuses régions du pays ne captent pas la télévision. Les journaux privés sont aussi confrontés au coût élevé des intrants et à la vétusté de l'équipement d'imprimerie, ce qui nuit à la régularité de leur parution.

Quelques stations, comme Radio Kalum Stéréo, Familia FM et Radio Télévision Guinéenne (RTG) ont commencé à produire des reportages de plus en plus fréquents sur des enjeux qui touchent directement les citoyens, comme la santé, l'approvisionnement en eau et en électricité dans les divers districts urbains, et l'augmentation du prix des produits

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

de nécessité. Mais ce sont là des exceptions, car la plupart des chaînes ne se montrent pas novatrices. Le seul signe d'encouragement des derniers mois a été l'arrivée d'une nouvelle émission intitulée « Ce qui va, ce qui ne va pas », qui permet aux auditeurs ou aux téléspectateurs de s'exprimer librement sur les enjeux majeurs liés au développement de la société guinéenne.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 2,49

Pour cet objectif, les indicateurs ayant obtenu les meilleures notes, dépassant largement la moyenne, sont le premier et le deuxième : pluralité des sources d'information et accès des citoyens aux sources d'information. Par contre, les indicateurs 3, et 7, les médias publics reflètent les points de vue du monde de la politique, et un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété dans les médias, se sont retrouvés beaucoup plus bas, surtout l'indicateur trois.

La radio et la télévision sont les médias les plus accessibles à la population, particulièrement celle des grandes villes. Il est cependant à souligner que ces médias ne peuvent pas couvrir l'ensemble du territoire national. Mama Adama Keita remarque : « La couverture n'est pas effective. Même la radio nationale ne peut pas être captée dans tout le pays.

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION
OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS
FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomerats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

Les radios rurales relayent un peu les autres médias publics, mais elles sont généralement confrontées à des problèmes de gérance. Vous pouvez aller dans certaines villes, la station ne fonctionne pas pour des raisons de carburant. » Dans les zones rurales, les radios de proximité qui diffusent en langues locales sont le plus écoutées. Actuellement quatre chaînes régionales et des radios communautaires sont éparpillées dans le pays.

Seul un faible pourcentage de la population lit les journaux. Internet n'est pas très utilisé en raison du bas revenu de la population et de nombreuses pannes d'électricité.

Le gouvernement ne limite pas l'accès aux médias internationaux. Dernièrement, en profitant de la loi sur la libéralisation des ondes, quelques médias internationaux (RFI, BBC en particulier) ont obtenu leur fréquence et émettent depuis quelques mois dans la capitale et dans quelques capitales régionales. Ceux qui en ont les moyens peuvent facilement se procurer des journaux étrangers. Le gouvernement n'impose pas de restrictions d'accès à Internet. Dans bien des zones rurales, une petite fraction de la population capte les chaînes de télévision étrangères par les services d'un fournisseur de câble.

Les médias publics ne sont pas entièrement indépendants. Historiquement, ils transmettent l'opinion du gouvernement et ne couvrent pas les activités de l'opposition. Chaikou Balde observe, « il faut faire une distinction entre les médias d'État et ceux de service public. Parce que les médias d'État ne cherchent pas à s'imprégner suffisamment des questions qui intéressent les populations. On se focalise sur des questions qui font la part belle aux politiques alors que les questions les plus brûlantes sont évacuées et occultées. Il faut que les médias publics fassent cette transhumance des médias d'État aux médias du service public. » Cependant, depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement de consensus, la situation a changé grâce à la forte détermination du nouveau gouvernement de tenir compte d'une grande variété de points de vue. Les médias publics offrent maintenant à la population des émissions éducatives qu'on ne trouve pas ailleurs.

Il n'y a pas d'agences de presse indépendantes en Guinée. Il n'existe qu'une agence de presse locale, l'Agence Guinéenne de Presse (AGP), l'agence publique, qui produit l'information et la distribue aux organes officiels, comme RTG et le quotidien *Horoya*. Il est également à noter que la plupart des médias guinéens obtiennent les dépêches des agences de presse internationales (AFP en particulier) en consultant Internet.

À la radio et à la télévision, l'information se concentre sur les affaires publiques nationales. En général, le contenu des médias publics et privés n'est pas très différent. Par contre, les médias publics se font un devoir de rapporter tous les

événements parrainés par le gouvernement alors que les indépendants traitent de sujets qui touchent directement la vie quotidienne des gens. Mariama Bah donne son avis : « Aller sur le terrain et poser des questions aux gens est encore plus pratique. On a l'impression de participer à la chose. Donc, ceux qui prennent le micro et disent ce qui ne va pas ont plus d'impact que ceux qui font une synthèse. C'est ce qu'il faut encourager. »

La programmation des médias communautaires vise exclusivement les questions de développement touchant les populations rurales. Cherif Diallo, chef de la station de radio communautaire de Bissikrima, explique la démarche : « Nous nous intéressons à la communication participative. Nous nous préoccuons des activités que les populations mènent sur le terrain. Nous accordons peu de temps à l'information, mais nous réalisons des magazines et des interviews par rapport à un besoin de la communauté. Nous avons les thèmes prioritaires d'information obtenus à partir de nos enquêtes dans le milieu. »

En général, tous les textes juridiques font allusion à la propriété des médias. Mais il faut faire des recherches pour obtenir cette information. « Les propriétaires ont une influence réelle sur la ligne éditoriale de l'organe de presse notamment au niveau des organes indépendants. Le média ne peut rien diffuser qui risque de nuire aux relations entre les propriétaires et la personne sur laquelle porte le sujet », souligne Nouhou Balde.

En Guinée, aucun média n'a pour mission de traiter des questions relatives aux minorités. En revanche, le gouvernement veille à ce que les activités des ethnies minoritaires soient incluses à la programmation des médias audiovisuels publics. Le dernier exemple en est l'introduction de la langue konianké à la programmation de la RTG, il y a environ quatre ans.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 2,09

La note de cet objectif a été haussée par l'indicateur 5, les subventions gouvernementales pour les médias privés. Des subventions sont accordées, mais les panélistes croient qu'elles sont réparties de façon équitable et transparente et qu'elles n'influencent pas les politiques rédactionnelles. Quant aux indicateurs 6 et 7, études de marché et mesures de l'audience et du tirage des journaux, ils se sont classés bien en dessous de la moyenne. Dans l'ensemble, malgré les subventions gouvernementales, les médias guinéens ne sont pas rentables en raison d'une gestion déficiente. La situation

est empirée par le fait que les agences publicitaires locales n'ont pas de véritable politique de commercialisation.

En général, les médias guinéens ne sont pas administrés de façon professionnelle. Malgré des revenus provenant de diverses sources, une mauvaise gestion et d'autres facteurs empêchent, non seulement la rentabilité, mais aussi la capacité de couvrir tous les frais d'exploitation. Tant dans les médias publics que privés, les revenus proviennent d'annonces, d'articles publicitaires et d'abonnements. Les médias privés reçoivent des subventions du gouvernement et sont financés par les propriétaires. Les médias publics sont financés à même le budget de l'État. Les médias communautaires tirent environ 30 pour cent de leurs revenus de la publication d'annonces et d'avis de décès, environ 50 pour cent de projets locaux et de partenariats de production avec des ONG, et le reste, sous forme de subvention provenant de l'administration préfectorale.

Actuellement, les agences locales de publicité, comme l'Office Guinéen de Publicité (OGP) ne soutiennent pas le marché de la publicité. Bien que cette agence gère les marchés publicitaires pour les médias publics, pour la RTG en particulier, elle n'a établi aucune forme de collaboration avec les médias privés,

Le secteur de la publicité se voit à peine à l'extérieur de la capitale. Même dans les médias urbains, les dépenses pour la publicité sont infimes, les annonces occupent donc peu d'espace ou de temps d'antenne. Hady Camara, journaliste de RTG affirme : « La proportion de temps pour la publicité au niveau des médias privés varie en fonction de la commande.

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

À la radio et à la télévision publique, 2 pour cent du temps d'antenne, et dans les radios communautaires, comme Familia FM, 10 pour cent du temps d'antenne et un peu plus dans les radios commerciales comme FM Liberté. »

Selon Nouhou Balde, dans les médias privés, particulièrement les journaux, « les annonces publicitaires constituent une source de rémunération considérable; mais elles ne constituent pas les sources essentielles de rémunération ». Dans un contexte plus général, ces recettes sont loin de représenter un moyen de viabilité économique des médias. Comme l'a fait remarquer avec raison Chaikou Balde, « les recettes issues de la publicité ne peuvent pas constituer une source prioritaire pour assurer la survie de nos médias, compte tenu de la faiblesse du tissu économique dans notre pays ».

Les médias indépendants reçoivent des subventions de l'État. Chaque année, le gouvernement accorde 400 millions de francs guinéens (100 000 \$ US) à la presse indépendante écrite. Ces subventions sont accordées selon un certain nombre de critères que les journaux doivent remplir : les hebdomadaires doivent au moins assurer 50 % de leur production maximale; les bihebdomadaires, 75 %; et les mensuels, 100 %. Les autres journaux, selon leur niveau de production, reçoivent entre 24 et 2 millions de FG. Quelques associations de médias particulièrement dynamiques dans leur travail bénéficient également de ces subventions.

Dans les circonstances actuelles, les médias n'ont pas recours à l'étude de marché et nous n'avons aucun chiffre sur les tirages ou les indices d'écoute.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,44

Tous les indicateurs se sont classés près de la moyenne, mais l'indicateur 1, les associations commerciales, tirait de l'arrière.

En Guinée, il n'existe pas d'associations commerciales pour les diffuseurs. Par contre, on trouve quelques associations professionnelles des médias. Trois d'entre elles sont particulièrement dignes de mention en ce qui a trait aux efforts qu'elles déploient pour accomplir leur travail. L'AGEPI, qui œuvre depuis 1991, a noué des partenariats avec des ONG au profit de ses membres. Son but principal est de défendre les intérêts des éditeurs. L'APAC est une ONG affiliée à l'Association Panafricaine des Communicatrices. Elle veille à la promotion de la cause féminine et s'assure que les femmes sont bien représentées dans les postes de gestion des médias. L'Association des Journalistes de Guinée (AJG) a été établie en 1986 pour défendre les intérêts des journalistes de tous les genres de médias en Guinée.

Ces associations agissent lorsque la liberté d'expression doit être protégée. Pendant la grève de janvier-février 2007, lorsque la police a fait une descente à la station de radio Liberté FM, l'AJG s'est fortement élevée contre la destruction de l'équipement. L'AGEPI est intervenue dans des cas de mauvais traitement de la police envers des journalistes de la presse indépendante. « Une poursuite a été intentée contre deux membres de l'AGEPI et nous sommes là pour les aider », affirme Mory Fofana, président de l'AGEPI. Ces associations n'ont pas l'habitude d'évaluer les lois sur les médias, qu'elles soient en vigueur ou proposées, à moins que des institutions internationales n'en fassent la demande expresse.

Les établissements d'enseignement supérieur qui forment les journalistes, comme l'Université de Sonfonia, l'Université Kofi Annan et l'Institut des Sciences de l'Information et de la Communication, se heurtent souvent à une pénurie d'enseignants et à un manque d'équipement. Cela se voit dans la qualité des cours qui sont donnés et dans le produit final de ces écoles. « De tels diplômés sont en deçà des attentes du marché de l'emploi. Je pense que la presse publique et privée est bien placée pour évaluer la qualité du produit qui arrive », soutient Chaikou Balde.

Certains étudiants reçoivent des bourses pour aller étudier le journalisme à l'étranger. Lorsque leur formation est terminée, quelques-uns retournent au pays. Cependant, compte tenu de la situation économique de la Guinée, très peu d'entre eux peuvent trouver un emploi dans les médias locaux.

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

En de telles circonstances, les écoles n'offrent pas de programmes courts, sans parler de stages. Nouhou Balde, de *L'Observateur*, souligne : « Il faut également déplorer le manque de stage et autres lieux d'expérience pour les journalistes. Ils viennent sur le marché, totalement inexpérimentés et, confrontés aux difficultés quotidiennes, ils finissent par mettre à côté toutes les lois et règles utilisées dans la profession. » Les panélistes ont indiqué que les médias n'offrent pas de stages, car ils ne disposent pas des ressources nécessaires.

Liste des participants au panel

Aissatou Bah, directrice des programmes, Radio rurale de Labé

Mamadou Adama Barry, journaliste Radio Nationale, Conakry

Mama Adama Keita, journaliste, Association des Professionnelles Africaines de la Communication, Conakry

Cherif Diallo, chef de la station de radio communautaire de Bissikrima, Dabola

Nouhou Balde, directeur-rédacteur en chef de *L'Observateur*, Conakry

Hadi Camara, journaliste, Télévison Nationale, Conakry

Chaickou Balde, journaliste, Radio Télévison Guinéenne, Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme, Conakry

Mariama Bah, juriste, Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme, Conakry

Yaya Bah, enseignant, Institut National de Recherche et d'Action pédagogique, Conakry

Ibrahima Kante, journaliste, *Sonoya-Sina*, revue rurale, N'zerekore

Ibrahima Sory Dieng, directeur de la rédaction, journal national *Horoya*, Conakry

Mory Fofana, journaliste, Association Guinéenne de la Presse Indépendante, Conakry

Modérateur

Sow Marcel, consultant indépendant, Réseau Radio et Revue Rurale de Guinée, Conakry

Assistant

Thierno Souleymane Bah, journaliste Radio Nationale Guinéenne, Conakry

L'étude sur la Guinée a été coordonnée et dirigée en partenariat avec l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal.